

la rive arrive

Bientôt, un espace de respiration
au cœur de l'agglomération !

PROJET MAJEUR DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE, LE RÉAMÉNAGEMENT DES BERGES
DU RHÔNE RÉPOND À PLUSIEURS OBJECTIFS :

- CRÉER UN ARC DE NATURE EN PLEIN CŒUR DE VILLE
- PERMETTRE AUX LYONNAIS DE RENOUER CONTACT AVEC LE FLEUVE
- DÉVELOPPER UN AXE PIÉTONNIER ET CYCLABLE
- CRÉER DES ESPACES DE DÉTENTE ET DE LOISIRS

Les enjeux d'une telle reconquête sont accentués par l'ampleur du site : un parcours de 5 km le long du Rhône en cœur de ville, reliant le parc de Gerland à celui de la Tête d'Or. Ils résident également dans la valorisation du fleuve, dont le caractère exceptionnel participe à la richesse du projet.

En 2006, l'agglomération sera dotée d'un nouvel espace de vie, d'une rive à vivre.

L'Avant-Projet, une étape déterminante

Aujourd'hui, cette exposition vous propose de découvrir l'Avant-Projet des Berges du Rhône. Aboutissement du travail réalisé depuis plus d'un an, cette étape fixe le programme d'aménagement et définit la vocation des différents espaces.

À la fin du premier trimestre 2004, le Projet Définitif détaillera chacun des aspects techniques du programme. Il permettra d'engager la sélection des entreprises au second trimestre, pour un démarrage des travaux à l'automne 2004.

RETOUR À LA SOURCE...

Engagé en mars 2002, le projet Berges du Rhône a débuté par le lancement d'un marché de définition. Sur la base d'un cahier des charges, les candidats à l'aménagement ont proposé une esquisse du futur espace. En février 2003, l'équipe In Situ / Jourda / Coup d'éclat a été sélectionnée par les élus du Grand Lyon, autour de Gerard COLLOMB, Président du Grand Lyon et de Gilles BUNA, Vice-Président à l'urbanisme.

Début mars 2003, la présentation des 4 projets, dont la proposition de l'équipe lauréate, a initié le début d'une vaste concertation avec les habitants, menée jusqu'à aujourd'hui. Durant cette période, le projet a été retravaillé en intégrant les attentes de la population qui étaient compatibles avec les ambitions du réaménagement et les contraintes du lieu.

